

# Assurance-vie permanente

Trouvez la solution appropriée  
pour répondre à vos besoins



Vous avez des choix

# Assurance-vie permanente – trouvez la solution appropriée pour répondre à vos besoins

L'assurance-vie permanente peut être un excellent ajout à votre programme de sécurité financière. Cependant, l'assurance n'est pas une solution qui convient à tout le monde. Différentes options de produit doivent être étudiées avant de prendre une décision.

Les deux types d'assurance-vie permanente sont l'assurance Vie universelle et l'assurance-vie avec participation. Les deux types proposent une protection viagère et une occasion de croissance fiscalement avantageuse, mais leur structure est différente. La connaissance de ces différences et des incidences qu'elles pourraient avoir sur votre portefeuille constituent des considérations importantes dans le choix du produit qui cadre le mieux avec vos besoins, votre profil de risque et votre seuil de tolérance.

Afin de vous aider à trouver la solution qui convient à vos besoins, étudions tout d'abord ce que vous désirez obtenir d'une assurance-vie permanente.



\* La possibilité de réduire les paiements ou de les arrêter n'est pas garantie et la valeur de rachat de la police doit être suffisante pour régler les frais liés à la police. L'insuffisance de la valeur de rachat de la police pour payer les primes de la police entraînera la fin de la protection.

# Une assurance-vie qui répond à vos besoins

Voici quelques questions clés pour vous aider à déterminer l'option qui répond le mieux à vos besoins.

Quelles sont mes liquidités mensuelles?

- Si vous recevez un revenu constant, l'assurance-vie avec participation propose une prime garantie qui est facile de prévoir au budget.
- Si votre revenu est cyclique, l'assurance Vie universelle vous propose des options de paiement flexibles. Vous pouvez verser un montant plus élevé au début afin de compenser pour les moments où vous ne disposerez pas des liquidités nécessaires.

Selon quelle échéance ma police peut-elle être libérée?

- Dans le cas de l'assurance-vie avec participation, la période de paiement de la police la plus courte est de 20 ans. Il est aussi possible d'affecter les participations au paiement de l'assurance, ce qui peut réduire le montant que vous déboursez. Cela signifie que vous pourriez être en mesure de régler votre police plus tôt, mais l'année peut varier.
- Dans le cas de l'assurance Vie universelle, vous pouvez choisir de vous assurer que votre police soit libérée après 10 ans, 15 ans ou 20 ans et ne plus avoir à payer par la suite. Dans certains cas, vous pouvez aussi régler la totalité de la police aussitôt qu'à la septième année, selon les placements de la police.

Quels renseignements dois-je connaître en ce qui a trait à mon assurance?

- Bien que la gestion de l'assurance-vie avec participation soit transparente, vous n'obtenez pas le rendement quotidien. Le rendement du compte de participation fait l'objet d'un rapport trimestriel. Les coûts de la police sont aussi regroupés.
- Dans le cas de l'assurance Vie universelle, vous avez accès à tout. Vous savez comment vos paiements sont affectés – honoraires d'administration, le montant payé pour chaque dollar d'assurance et toute dépense fixe. Vous avez aussi accès aux interactions, car elles sont gérées sur une base quotidienne.

Quel niveau de contrôle est-ce que je veux exercer sur le choix de mes placements?

- Dans le cas de l'assurance-vie avec participation, les gestionnaires de placements de la compagnie gèrent le compte de participation. Vous préférez laisser les experts gérer les placements du compte. Ils choisissent et gèrent les placements afin d'obtenir un rendement stable et prudent.
- Dans le cas de l'assurance Vie universelle, les rendements sont fondés sur les placements que vous choisissez parmi les options offertes aux termes de la police. Vous pouvez personnaliser les fonds investis et la façon dont ils sont investis. Si vous êtes plus à l'aise de choisir la façon dont vos fonds sont gérés, l'assurance Vie universelle peut s'avérer le choix parfait pour vous.

Quel est mon niveau de confort en ce qui a trait aux fluctuations de mon portefeuille?

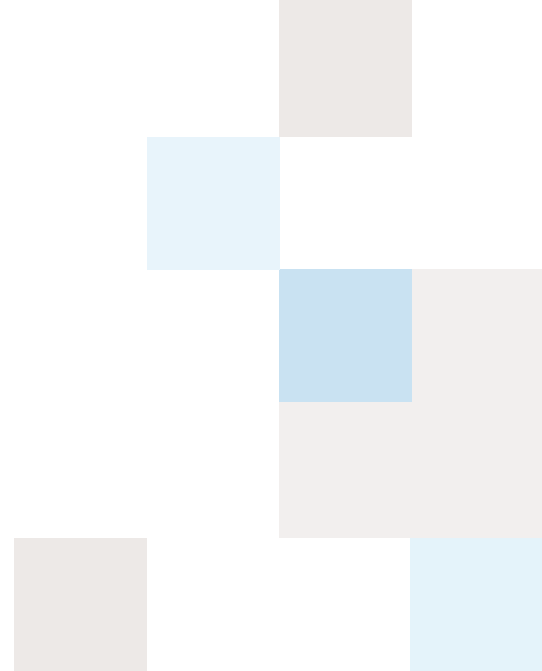
- L'assurance-vie avec participation ressemble à un type d'actif à revenu fixe. Les placements dans le compte de participation sont investis selon une répartition d'environ 20 pour cent d'actions et 80 pour cent de titres à revenu fixe, ce qui entraîne des rendements plus prévisibles et stables.
- L'assurance Vie universelle offre la possibilité qu'une plus grande portion des rendements du compte soit fondée sur les actions, puisque vous choisissez la façon dont votre compte d'assurance Vie universelle est géré. Si vous êtes à l'aise avec une plus grande fluctuation des rendements, vous pouvez choisir que vos placements comprennent plus d'actions en raison de la hausse possible des rendements. Vous pouvez aussi choisir une répartition plus prudente ou équilibrée – vous avez le choix.

Assurance-vie avec participation

Assurance Vie universelle

## Prenez une décision éclairée

Maintenant que vous comprenez les différences entre l'assurance-vie avec participation et l'assurance Vie universelle, communiquez avec un conseiller au sujet de l'assurance-vie permanente afin qu'il puisse vous aider à déterminer l'option qui répond le mieux à vos besoins particuliers.



**Ensemble, on va plus loin<sup>MC</sup>**

Canada-Vie et le symbole social et le slogan « Ensemble, on va plus loin » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.